

DIRECTION SECURITE, STRUCTURES ET FEU

APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

ATEx de type : a

Numéro de référence : 2575 (annule et remplace l'ATEx n° 2511)

Selon l'avis du Comité d'Experts réuni le 22 mars 2018, la demande d'ATEx ci-dessous définie :

Demandeur : KNAUF PRD
68190 UNGERSHEIM

Nom du procédé : Cloison distributive ou de doublage de mur « Hydroproof».

Technique objet de l'expérimentation : Les cloisons « Drystar Plus» destinées à la réalisation de cloisons distributives ou de contre cloisons dans les locaux humides, constituées de plaques de plâtre à hydrofugation renforcée à parements simples ou doubles, vissées sur le chantier sur une ossature métallique. Le jointoiement des plaques, les finitions carrelage ou peinture sont réalisés avec des matériaux spécifiques identifiés.

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEx 2575 et résumée dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée.

donne lieu à une **APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION**

Domaine d'emploi autorisé : Cette appréciation est valable pour les réalisations de cloisons et contre-cloisons dans les locaux situés en France européenne visés par le « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois - e-Cahier du CSTB 3567 de mai 2006 » dont les parois sont au plus classées EB+ Collectifs, et dans les locaux « Cuisines collectives, douches collectives de vestiaires de stade ou de gymnase » classés en EC, en toutes catégories d'ouvrages hors exigences sismiques. Ce procédé est destiné à être mise en œuvre que sur chantier avec maîtrise d'œuvre d'exécution. L'emploi dans les locaux à température négative est exclu. Les locaux dont le mode de nettoyage « haute pression » est défini dans le DPM ne sont pas visés.

Le présent document comporte trois pages et deux annexes : il ne peut en être fait état qu'in extenso.

Limite de validité : la durée de validité de cette Appréciation court jusqu'à la date d'obtention d'un Avis Technique sur ce même procédé et au plus tard jusqu'au **31 mars 2020**. Elle ne vaut, en outre, que par le respect des recommandations formulées au paragraphe 4 ci-après.

La date de validité du présent document est prorogée au **30 septembre 2021**. Avant le début de chaque opération, une fiche descriptive du chantier devra être communiquée au CSTB afin que celui-ci soit en mesure d'effectuer une visite s'il le juge utile.

Cette Appréciation, **QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE** au sens de l'arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

1°) Sécurité

1.1. Stabilité des ouvrages et sécurité des usagers

La conception et le dimensionnement des cloisons, les matériaux associés testés pour leurs compatibilités dans les conditions d'usage en milieu humide, ainsi que les prescriptions de mise en œuvre, confirment que la stabilité de la structure ne pose pas de problème particulier pour l'emploi dans le domaine d'emploi autorisé.

Ces cloisons peuvent être mises en œuvre dans les zones de sismicité 1 à 4 et pour toutes catégories de bâtiments I à IV sous réserve de respect des deux conditions de masse surfacique de cloisons (poids propres des composants de cloisons et poids de toutes charges rapportées) inférieure à 25 kg/m² et hauteur de cloison inférieure à 3.5 m.

1.2. Sécurité des intervenants

L'utilisation des matériaux associés et la mise en œuvre des cloisons « Hydroproof » ne sont pas de nature à porter atteinte à la sécurité des intervenants sur le chantier sous réserve du respect des réglementations en vigueur, des précautions d'emploi décrites dans les fiches de données de sécurité correspondantes, et du port des EPI adaptés lorsque requis.

1.3. Sécurité en cas d'incendie

En cas d'exigence au feu, il convient de se reporter aux procès-verbaux de classement de résistance au feu référencés dans le dossier technique. Au-delà des hauteurs visées dans les PV, les applications devront faire l'objet d'un Avis de chantier délivré par un laboratoire agréé, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2004. Les plaques « Hydroproof » font l'objet du rapport de classement de réaction au feu selon NF EN 13501-1, et ont le classement A2-s1, d0.

2°) Faisabilité

2.1. Fabrication

Le Plan d'Assurance Qualité dans les usines de fabrication des matériaux associés au procédé de cloisons « Hydroproof », assujéti de suivi de production par un organisme tiers permet d'escompter une constance de qualité satisfaisante de fabrication.

2.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre des cloisons ne présente pas de difficulté particulière pour des entreprises maîtrisant les techniques propres aux ouvrages traditionnels en plaques de plâtre, justifiant d'une qualification 4132 minimum ou équivalente. La faisabilité de la mise en œuvre est certaine.

3°) Risques de désordres

Compte tenu des résultats d'essais réalisés satisfaisants, des plans de contrôle qualité et de suivi de production dans les usines des matériaux associés et sous réserve de respect de la mise en œuvre sur chantier, les risques de désordres sont minimes pour le domaine d'emploi accepté.

4°) Recommandations

- ✓ Les dispositions de mises en œuvre décrites dans le dossier technique, en particulier pour les zones exposées ou soumises au ruissellement doivent être scrupuleusement respectées.
- ✓ Compte tenu de la nécessité de coordination entre corps d'états intervenants (plaquiste, plombier, carreleur, ...), ce procédé de cloison est destiné à n'être mise en œuvre que sur les chantiers dirigés par une maîtrise d'œuvre d'exécution.
- ✓ Une attention particulière doit être portée lors des traitements des joints de plaques avec la bande non tissée « Hydroproof », du fait de la fragilité de cette bande.

En conclusion, et sous réserve de la mise en application des recommandations ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

- ✓ la sécurité est confirmée,
- ✓ la faisabilité est avérée,
- ✓ les risques de désordres sont limités si les dispositions de fabrication, de mise-en-œuvre et les produits utilisés sont identiques à ceux définis dans le dossier technique dans le domaine d'emploi accepté par la présente appréciation.

Champs-sur-Marne, le 22/03/2018

Le Président du Comité d'Experts

M. CHENAF

ANNEXE 1 À L'APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Référence ATEx n°2575 du 22 mars 2018

FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION ⁽¹⁾

Demandeur : KNAUF PRD - 68190 UNGERSHEIM

Définition de la technique objet de l'expérimentation :

Les cloisons « KM Hydroproof » destinées à la réalisation de cloisons distributives ou de contre cloisons dans les locaux humides, sont constituées de plaques Hydroproof » à hydrofugation renforcée, à bords amincis, de 12,5 mm, de largeur 1200 mm ou de 18mm d'épaisseur de largeur 900 mm, à parements simples ou doubles, vissées sur le chantier sur une ossature métallique en acier galvanisé « Knauf métal » avec un revêtement contre la corrosion adapté selon les types de locaux.

Portée de l'expérimentation : Réalisations de cloisons et/ou contre-cloisons dans les locaux visés par le « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois - e-Cahier du CSTB 3567 de mai 2006 » dont les parois sont au plus classées EB+ Collectifs, et dans les locaux «Cuisines collectives, douches collectives de vestiaires de stade ou de gymnase » classés en EC, en toutes catégories d'ouvrages hors exigences sismiques.

Matériaux : Les matériaux sont ceux décrits dans le dossier déposé de la demande d'ATEx 2575 cités ci-dessous :

- les plaques « Hydroproof » conformes à la norme NF EN 15283-1 comporte le marquage CE,
- le jointoiement des plaques est réalisé avec l'enduit « Hydroproof » associé à une bande en fibre de verre « Hydroproof » non tissée.
- les ossatures métalliques en acier galvanisé « Knauf métal » conformes à la norme NF EN 14195 sont marquées CE et NF, et les éléments de fixation vis Knauf TTPC 25 ou 35 et Knauf TN « Hydroproof » 25 ou 35 et équerre 120/60 et suspente U/F47 hydro,
- les protections en pieds de cloisons sont réalisées exclusivement, avec le SPEC « Knauf Etanche » et la bande « Knauf bande »,
- sont utilisés exclusivement les mortiers colles « Carrosouple HP C2-E » et « Keraflex C2-E » pour la finition carrelage et les carreaux céramiques admis sont définis dans le dossier technique déposé,
- la finition peinture exclusivement avec le primaire « Maoline » et peinture « Ondikyd satin extra ou Ultra sol mur A » en EB+ collectif et dans les locaux admis en EC.

Fabrication : Le contrôle de fabrication des matériaux plaques « Hydroproof », et enduit « Hydroproof » dans les usines de production respectives est assujéti de suivi de production par un organisme tiers certificateur dans le présent cadre de l'ATEx.

Mise en œuvre : La composition et les dispositions particulières de mise en œuvre des cloisons « Hydroproof » sont celles définies dans le tableau 8 du dossier technique d'ATEX, en particulier :

- la nature des plaques exposé/opposé, le parement de la face exposée de la cloison est constitué de la plaque « Hydroproof »,
- les exigences de protection contre la corrosion des ossatures métalliques,
- le traitement des jointoiements des plaques,
- les traitements spécifiques des zones exposées aux projections et/ou ruissellements d'eau, protection en pied de cloison et protection en partie courante,
- les exigences de hauteur minimale à carreler,
- la finition peinture hors zones soumises aux ruissellements ou projection d'eau.

Seuls les matériaux spécifiés par la société KNAUF devront être mis en œuvre. Les prescriptions des traitements des points singuliers décrits dans le dossier technique doivent être respectées.

Un dossier technique a été déposé pour la demande, il est intitulé : ATEX – KNAUF Cloisons de distribution et de doublage KM « Hydroproof » – 14/02/2018. Il a été transmis au CSTB et enregistré sous le n° d'ATEX 2575.

(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier technique (Cf. Annexe 2 à l'ATEX 2575), version datée du 05/04/2018 qui tient compte des remarques formulées par le comité d'Experts.

ANNEXE 2 À L'APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Référence ATEx n°2575 du 22 mars 2018



Atex 2575
-Hydroproof -KNAUF